



200203pv

## PROCES-VERBAL-DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 février 2020

L'an deux mille vingt, le 3 février à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie.

**Présents** : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Éric PIERRE, Dominique BOUVET, Bénédicte VIVIAN, Laurence NIQUET, François FOSSOUX, Jean-Paul DERONZIER, Jérémy JOSNET, Orlane RAGOT

**Représentés** : Johann JARROUX donne pouvoir à Dominique BOUVET

**Absents** : Jean-Philippe TAVARES, Edwige BALDACCHINO

**Secrétaire de séance** : Éric PIERRE

---

**Ordre du jour** :

- 1° - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2019
- 2° - Convention de mise à disposition d'une secrétaire de mairie « itinérante » par CDG
- 3° - Modification du Tableau du personnel
- 4° - Remise exceptionnelle sur la location de la salle des fêtes
- 5° - Autorisations d'urbanisme
- 6° - Informations diverses

Le quorum étant atteint, Christophe GUITTON, Maire, ouvre la séance.

---

### 1° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2019

Chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 décembre 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce procès-verbal en l'état.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

---

### 2° - Convention de mise à disposition d'une secrétaire de mairie « itinérante » par CDG

Monsieur Christophe GUITTON, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Afin de remplacer un agent de la collectivité ou de pallier un besoin temporaire, le CDG 74 (Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie) met à disposition de la collectivité

signataire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020, un rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, ayant fonction de secrétaire de mairie itinérant.

Le CDG 74 assure la totalité de la gestion administrative de l'agent mis à disposition.

Conformément à l'avant dernier alinéa de l'article 22 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la participation financière demandée aux collectivités sollicitant la mise à disposition de l'agent est destinée à couvrir les dépenses afférentes au-dit service (rémunération, le cas échéant par le supplément familial de traitement, les indemnités ou primes liées à l'emploi ainsi que toutes indemnités représentatives de frais), afin que ces dernières ne grèvent pas le budget général du CDG 74.

La participation aux frais afférents à cette mise à disposition est fixée annuellement par délibération du Conseil d'Administration du CDG 74, soit un tarif de 450 euros par journée ou 240 euros pour une demi-journée, pour toute mission effectuée entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2020 par un(e) secrétaire de mairie itinérant(e).

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

### Délibération 2020-01

---

### **3° - Modification du Tableau du personnel**

Monsieur Daniel AUDIBERT, Maire-adjoint, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'ajuster les plannings de deux emplois et par conséquent de modifier le tableau des emplois de la Commune à compter du 5 février 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

#### **de modifier à compter du 5 février 2020 :**

- l'emploi permanent de 2<sup>nd</sup> agent du périscolaire des services périscolaires à temps non complet de 11.51 heures hebdomadaires annualisées à 12.36 heures hebdomadaires annualisées pour un cycle scolaire entier (filiales techniques et animation, catégorie C, cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux et des adjoints territoriaux d'animation),
- l'emploi permanent de 1<sup>er</sup> agent de service des services périscolaires à temps non complet de 14.77 heures hebdomadaires annualisées à 14.71 heures hebdomadaires annualisées pour un cycle scolaire entier (filiale technique, catégorie C, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux).

## ETAT DES EMPLOIS DE LA COMMUNE DE NONGLARD

EMPLOIS							
Date de délibération portant création	Délibérations modificatives	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Emplois	ETP	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste
				<b>9</b>	<b>5.53</b>		
SERVICES ADMINISTRATIFS							
27/01/2015	2019-25 du 01/07/2019	Secrétaire de mairie	28	1	0.8	B	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
SERVICES TECHNIQUES							
27/01/2015	2017-28 du 03/07/2017	Agent technique polyvalent	35	1	1	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
SERVICES PERISCOLAIRES							
07/12/2016	2017-28 du 03/07/2017 2018-16 du 09/04/2018 2019-25 du 01/07/2019	Responsable animation	26.4	1	0.75	C	Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation
07/12/2016	2017-28 du 03/07/2017 2018-16 du 09/04/2018 2018-36 du 24/09/2018 2019-25 du 01/07/2019	Agent des écoles maternelles et du périscolaire	29.53	1	0.84	C	Cadres d'emplois des ATSEM, des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux
07/12/2016	2017-28 du 03/07/2017 2018-36 du 24/09/2018 2019-25 du 01/07/2019 2019/38 du 16/12/2019	1er Agent du périscolaire	14.83	1	0.42	C	Cadres d'emplois des adjoints territoriaux d'animation et des adjoints techniques territoriaux
2019/25 du 01/07/2019	2019/38 du 16/12/2019	2nd agent du périscolaire	12.36	1	0.35	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et des adjoints territoriaux d'animation
30/07/2018	2018-30 du 30/07/2018 2018-36 du 24/09/2018 2019-25 du 01/07/2019	1er Agent de service	14.71	1	0.42	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
27/01/2015	2017-28 du 03/07/2017 2019-25 du 01/07/2019	2nd Agent de service	13.2	1	0.38	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
30/07/2018	2018-30 DU 30/07/2018 2018-36 du 24/06/2018 2019-25 du 01/07/2019	3ième Agent de service	19.47	1	0.56	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2020-02

#### **4° - Remise exceptionnelle sur la location de la salle des fêtes**

Madame Chantal MACQUET, Maire-adjoint, rapporteur, fait l'exposé suivant :

La Commune a loué à Madame DA COSTA DIAS Odile la salle des fêtes pour le week-end du 18-19 janvier 2020. Lors de ce week-end, la chaudière est tombée en panne, ne permettant pas au locataire de bénéficier du service dans son intégralité.

Vu la délibération n° 18/44 du 29 novembre 2018 fixant les tarifs de location de la salle des fêtes, Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une remise de 50% sur le prix de cette location à 288.56 euros, soit 144.28 euros.

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

#### Délibération 2020-03

---

#### **5° - Autorisations d'urbanisme**

Les dossiers d'urbanisme sont présentés par Éric PIERRE, rapporteur.

##### Dossiers ayant fait l'objet d'un avis :

**Avis favorable à Déclaration préalable** pour Jean Paul DERONZIER au 29 route du Juilliard (DP 07420220X0001).

##### Dossiers en cours d'instruction :

**Déclaration préalable** pour Sanitaires publics route de la Pièce (DP 07420219X0004).

**Déclaration préalable** pour Clément VIVIANT route du Juilliard (DP 07420220X0003).

**Permis de construire** pour Hamza BOUDHAFRI au 88 Impasse du Bocher (PC 07420220X0001).

---

#### **6° - Informations diverses**

##### **Acquisition terrains :**

Le Maire informe le conseil que suite à la délibération du 28 octobre 2019, les échanges et acquisitions prévues avec la famille POCHAT ont été signés le lundi 27 janvier 2020. Pour mémoire, il s'agit des parcelles du transformateur de la route du Juilliard, de l'échange entre le marais et une parcelle chemin de l'Ecluse, de l'acquisition de bois en bordure de la route de Sillingy.

##### **Téléphonie :**

Comme prévu lors de la délibération du 30 septembre 2019, l'installation téléphonique de la mairie a été entièrement révisée. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise ORANGE pour un coût de 3480.00 € TTC.

##### **Chantier de la Communauté de Communes : remplacement de la colonne d'eau de la Lanterne au chemin du Moulin**

Les travaux sont actuellement en cours dans la montée de l'Eglise, réalisés par l'entreprise Duclos. Les installations de chantier ont finalement été mises à l'espace jeux, pour ne pas encombrer la place de

Verdun. Par contre, ce chantier entraîne et va entraîner des fermetures temporaires de la route de l'Eglise, de la Place de Verdun et de la Route du Chef-Lieu, au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Les travaux devraient s'achever fin mars.

**Chantier Sanitaires espace jeux :**

Les travaux de pose du réseau d'eaux usés sont en cours avec l'entreprise Famy. Cela entraîne une fermeture de la route de Monthoux. En conséquence, pour éviter le passage de poids-lourd à proximité du chef-lieu, la route de Quincy a été interdite aux véhicules de plus de 3.5 T à partir du Gaec de Planchamps. La pose du bloc sanitaires est pour le moment prévue dans la première quinzaine de mars.

**Enrobés de la route de la Lanterne et de la route de Monthoux :**

Les chantiers prévus à l'automne ont été reportés après l'achèvement des travaux des sanitaires.

**Remplacement des portes de la salle des fêtes :**

Ces travaux sont commandés pour la première semaine des vacances scolaires, soit du 24 au 28 février.

**Fibrage de la Commune :**

La société titulaire du marché pour le compte du Syane intervient sur l'ensemble de la Commune avec des coupures probables localisées en cas de traversée de chaussée.

**Rapport sur l'évolution des tri et l'élimination des déchets :**

Comme chaque année nous sommes tenus de mettre à disposition le rapport effectué par la communauté de communes Fier et Usses (CCFU). Il est mis à disposition en mairie ainsi que sur le site internet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h38.

**AGENDA**

**Repas des aînés** le 9 février 2020 à 12 heures à la salle des fêtes

**Randonnée nocturne** le 7 mars organisée par le CAN à partir de 18h

**Nettoyage de printemps** le 14 mars 2020 à 8 h 30 devant la mairie (une benne de 30 m3 sera posée du 13 mars au soir au 16 mars au matin à l'espace jeux)

**Soirée APE** le 14 mars (carnaval et tartiflette)

**Elections municipales premier tour** le 15 mars 2020 de 8 heures à 18 heures

**Elections municipales deuxième tour (le cas échéant)** le 22 mars 2020 de 8 heures à 18 heures